



Séparations enfants devoir du papa obligations

Par **chlomeline**, le **01/01/2008** à **19:36**

bonjour

je me sui séparé du père de ma fille (non marié) en nov 2006 elle a aujourd'hui 2an et 3 mois son papa a décidé de la voir que quand monsieur le décidait donc les week end ou il la sont racourcis du samedi apres midi voir meme le soir au dimanche soir.

ma fille reclamai telemen son père que nous avons trouvé une entente comme quoi je lamenai le vendredi soir et cetait sa copine qui la gardai le temps que le papa finisse de travailler mais au moins ma fille etai mieu elle voyai plus son père en sachant que pendant les vacances ils ne la pren pas

mais a ce jour son papa va avoir un autre enfant et veu la prendre que kan il le veu alor je souhaiterai avoir des conseils pour savoir qu'est ce que je dois faire pour que le père de ma fille soit obligé de la prendre et de savoir kels sont les droits et devoirs du papa

je vous remerci par avance